



Recourt juridique afin d'entrée dans la maison de ma grand mere

Par **prona**, le **07/07/2011** à **15:27**

Bonjour,

Suite au deces de ma grand-mere (cause de vieillesse), mes parents ne m'ont pas prévenu et ma tante m'a bien fait comprendre que je n'étais pas la bienvenue.

Après ne pas avoir pu aller aux funérailles de ma grand-mère paternel, je me vois interdire l'accès à la maison de ma grand-mère.

Je me retrouve sans rien de ma grand-mère et je ne peux même pas aller me recueillir là-bas.

Que doit-je faire (et rester dans mes droits) afin de pouvoir me rendre dans cette maison qui me tient à cœur et qui est charger de souvenirs ?

Merci de votre aide.

N.

Par **Domil**, le **07/07/2011** à **15:32**

Vous n'êtes pas héritier (sauf testament en votre faveur), vous n'avez donc aucun droit sur cette maison et les propriétaires sont en droit de vous en interdire l'accès.

Vous n'avez donc aucun recours.